

Documents internes et officiels

Documents internes

Impression de la grille horaire par cours

Documents > Impression de la grille horaire par cours >

Musique - Formation musicale

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 - COURS DE FORMATION MUSICALE (sous réserve de modifications - 4/08/2017)

Cours de Formation musicale - préparatoires

Intitulé	Professeur	Horaire	Local
Formation musicale P1 (5 ans)	HPQRNN hynzRzyrar	mercredi de 14h40 à 15h30	D5
Formation musicale P1 (5 ans)	HPQRNN hynzRzyrar	samedi de 10h00 à 10h50	D5
Formation musicale P2 (6 ans)	SXSHB pflyrCnn	mercredi de 14h40 à 15h30	A106
Formation musicale P2 (6 ans)	HPQRNN hynzRzyrar	mercredi de 15h40 à 16h30	D5
Formation musicale P2 (6 ans)	EBPRFAHOU hrleNq	samedi de 09h00 à 09h50	A115
Formation musicale P2 (6 ans)	EBPRFAHOU hrleNq	samedi de 11h00 à 11h50	A115

Le contenu du menu de sélection dépend des cours suivis pendant l'année académique.

[<html> Imprimer cette grille horaire </html>] imprime l'écran (voir [Impressions](#)).

Impression de la grille horaire par domaine

Documents > Impression de la grille horaire par domaine>

Danse

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 - DOMAINE : DANSE (sous réserve de modifications - 04/08/2017)

Nombre de classes traitées : 57

[**Imprimer cette grille horaire**]

Le contenu du menu de sélection dépend des domaines organisés pendant l'année académique.

Faites la sélection d'un domaine et, après quelques instants, Lesahr^{web} affiche le nombre de classes traitées.

[<html> Imprimer cette grille horaire </html>] génère un document PDF (voir [Impressions](#)).

Impression de la grille horaire par professeur

Documents > **Impression de la grille horaire par professeur** >

EANBFZO veQgrv



ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 (sous réserve de modifications - 04/08/2017)

Nombre de classes traitées : 2

[Imprimer les grilles horaires concernées] **[Imprimer les contrats individuels concernés]**

Le contenu du menu de sélection dépend des professeurs engagés pour l'année académique.

Faites la sélection d'un professeur et, après quelques instants, Lesahr^{web} affiche le nombre de classes traitées.

[<html> Imprimer les grilles horaires concernées </html>] génère, au format PDF, les horaires du professeur sélectionné (voir [Impressions](#)).

[<html> Imprimer les contrats individuels concernés </html>] génère, au format PDF, un contrat entre le professeur et le Pouvoir Organisateur, contrat qui acte les horaires des prestations et l'occupation des locaux.

Impression des listes d'élèves (module générique)

Impression des listes d'élèves par clause d'exemption

Documents > **Listes d'élèves** > **par clause d'exemption** >

Troisième enfant inscrit dans un établissement de l'ESAHR (le moins âgé)

1 résultat(s) trouvé(s) pour cette clause d'exemption.

1	RRVEIZRE Agunna (20070001)	12/04/1999	18 ans	☒ A - ☒ G - ☒ D
---	----------------------------	------------	--------	---

Les recherches s'opèrent sur l'exemption.

[Imprimer la liste d'élèves par clause d'exemption]

Le contenu du menu de sélection dépend des clauses d'exemption définies pour l'année académique.

Faites une sélection et, après quelques instants, Lesahr^{web} affiche le nombre d'élèves trouvés et la liste de ces élèves, avec les documents fournis (à condition que vous les ayez encodés).

[<html> Imprimer la liste d'élèves par clause d'exemption </html>]

génère un document PDF (voir [Impressions](#)).

Export CSV de tous les horaires pour traitement bureautique

Lesahr^{web} génère un document au format CSV, avec les rubriques suivantes:

- Domaine
- Code cours
- Intitulé
- Libellé officiel
- Degré
- Libellé interne
- Professeur
- local
- horaire
- piano

Vous pouvez ensuite ouvrir le document, avec un autre logiciel, pour mettre en page ou traiter les données à votre convenance.

Le format CSV, pour Comma-separated values, est un format informatique ouvert représentant des données tabulaires sous forme de valeurs séparées par des virgules.

Un fichier CSV est un fichier texte. Chaque ligne du texte correspond à une ligne du tableau et les virgules correspondent aux séparations entre les colonnes. Les portions de texte séparées par une virgule correspondent ainsi aux contenus des cellules du tableau.

Impression de l'inventaire des instruments

Impression d'un registre de fréquentation vide

Lesahr^{web} peut générer un registre de fréquentation vide ; le document est au format PDF. Cette option est prévue pour fournir au professeur un registre provisoire dès le 1^{er} septembre. Dans le cas de "petite" classe, ce registre peut bien entendu être définitif.

Consultez aussi [Impression des listes d'élèves \(module générique\)](#).

Selon votre navigateur et vos réglages :

- le téléchargement est immédiat (voir ["PDF" \(interface\)](#))

- l'affichage se fait au centre de la fenêtre, avec une barre d'outils



Les outils dans la barre permettent :

- de naviguer dans le document (page précédente, page suivante)
- d'imprimer
- de télécharger
- d'annoter
- ...

Documents officiels

Sont repris ici tous les documents officiels qu'une école doit envoyer aux différents services de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Depuis quelques temps, elle accepte l'envoi de documents numériques par email. Dans la mesure où tous ces documents sont au format PDF, donc numériques, vous pourrez les annexer facilement à un email.

Les recommandations à propos de ces documents, et leurs fonctions, sont reprises dans la circulaire "de rentrée" adressée aux établissements secondaires artistiques à horaire réduit (ESAHR).

La Fédération Wallonie Bruxelles fixe les contenus et les mises en page, que Lesahr^{web} observe.

Annexe K0 • Liste des élèves inscrits au 30/09/AAAA

Précautions : vérifiez que tous les curriculums des élèves aient été encodés !

Lesahr^{web} génère une liste alphabétique des élèves inscrits au plus tard le 30 septembre de l'année scolaire.

Annexe F1 • Horaire des cours au 15/10/AAAA

Précautions : vérifiez que tous les horaires des professeurs aient été encodés !

Lesahr^{web} génère l'annexe F1.

Annexe K1 • Liste des élèves inscrits au 30/09/AAAA (avec clauses d'exemption)

Précautions : vérifiez que tous les paiements minerval aient été effectués et encodés, que les clauses d'exemption à ces paiements aient été enregistrées, avec les documents justificatifs fournis et en votre possession.

Lesahr^{web} génère l'annexe K1.

Annexe K2 • Liste des élèves inscrits au 30/09/AAAA (avec clauses d'exemption) • Récapitulatif

Cette annexe K2 est un résumé de l'annexe K1, appliquez les mêmes précautions.

Lesahr^{web} génère l'annexe K2.

Annexe L1 • Élèves réguliers au 31/01/AAAA

Cette annexe, et les suivantes, sont très importantes car elles détermineront :

- la dotation de l'école dans chacun des domaines qu'elle organise
- la dotation surveillant-éducateur
- le montant des subventions de fonctionnement

Précautions :

- vérifiez que tous les élèves sont "réguliers"
- si un élève fréquente, dans un même domaine, deux filières différentes, faites un choix de filière car la Fédération Wallonie Bruxelles subventionne l'élève une seule fois (Pour la dotation, les "autres filières" sont toujours plus intéressantes que "préparatoire". Toutefois, vous pourriez "compléter" une tranche de dix élèves dans les deux cas.

Exemples :

	1^{er} comptage	Rectification	1^{er} comptage	Rectification
prép ou autres fil.	15	0	8	0
préparatoire	18	18	18	18 + 3 = 21
autres filières	36	36 + 15 = 51	36	36 + 5 = 41

Dans l'exemple de gauche, compter les 15 élèves "mixtes" en autres filières donne deux tranches de 10 élèves en plus.

Dans l'exemple de droite, répartir les élèves "mixtes" est plus intéressant, car on pourra compter une tranche en plus en préparatoire et une tranche en plus en autres filières. Ajouter les élèves d'un seul

côté n'aurait apporté qu'une tranche supplémentaire.

Pour éviter le double comptage, fixez le statut d'un curriculum à "élève libre".

Ces précautions prises, demandez à Lesahr^{web} de générer le document.

Annexe L2 • Relevé nominatif des élèves réguliers au 31/01/AAAA

Précautions : idem annexe L1

Lesahr^{web} génère le document.

Annexe L3 • Tableaux statistiques

Précautions : idem annexe L1

Lesahr^{web} génère le document.

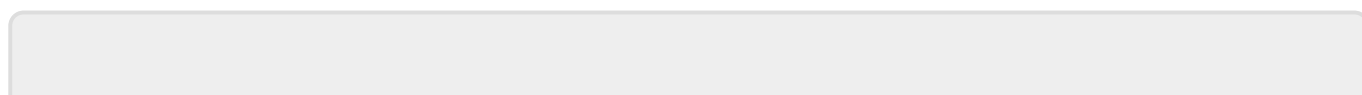
Annexe L4 • Élèves n'ayant pas la nationalité belge

Depuis le 1^{er} septembre 2017, le document d'inscription ne demande plus la nationalité des élèves. En conséquence, la Fédération Wallonie Bruxelles ne demande plus l'annexe L4.

Si vous le souhaitez, p.ex. pour une simple information et si les nationalités des élèves ont été enregistrées, vous pouvez demander le document.

SEMU • Déclaration sur l'honneur (calculs)

Pour l'école ayant négocié un contrat avec la SEMU (voir [Administration du système : gestion des filières](#)), Lesahr^{web} produit la déclaration ad-hoc.



From:

<https://www.lesahr.be/dokuwiki/> - **LesahrDoc**

Permanent link:

<https://www.lesahr.be/dokuwiki/doku.php/documents?rev=1501931275>

Last update: **20/06/2021 12:40**

